



Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 24 juin 2019

Sainte-Croix, le 17 juin 2019 MUN/SC/si

TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES	2
2. ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MUNICIPALITE ET ELECTION DU SYNDIC	2
3. REPARTITION DES DICASTERES MUNICIPALITE 2019-2021 ET DESIGNATION DU VICE-SYNDIC	2
4. NATURALISATION	2
5. REORGANISATION DES ARCHIVES COMMUNALES.....	2
6. "SAINTE-CROIX BOUGE!", LE SPORT GRATUIT POUR TOUS	3
7. ELECTIONS FEDERALES 2019.....	3
8. SORTIES DES APPRENTI-E-S.....	3
9. CHALET-RESTAURANT DU MONT-DE-LA-MAYAZ.....	3
10. RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE	3
11. LIQUIDATION AOC BOIS DU JURA	3
12. CHAUDIERE DU CENTRE SPORTIF.....	3
13. MARQUAGE ROUTIER.....	3
14. REPONSE A LA MOTION DE MME LAURENCE VARELA, "AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE REPOS AUX REPLANS"	4
15. REPONSE A L'INTERPELLATION DE M. YVAN PAHUD, "NOUVELLE CARTE DES VENTS DE L'OFEN, LES PROMOTEURS EOLIENS NOUS AURAIENT-ILS TROMPES ? "	4
16. REPONSE A L'INTERPELLATION DE M. YVAN PAHUD, "ANTENNE 5G, LA VITESSE EN VAUT-IL LA SANTE" ...	4

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Léonard Gueissaz, en qualité d'apprenti forestier-bûcheron, avec effet au 5 août 2019;
- M. Gaëtan Ngongo, en qualité d'apprenti agent de propreté, avec effet au 5 août 2019;
- M. Nicolas Sandoz, en qualité d'apprenti forestier-bûcheron, avec effet au 5 août 2019;
- M. Bekim Oxhaj, pour un CDD du 14 mai au 30 juin, en qualité d'employé polyvalent aux Services Industriels en remplacement de M. Thomas Bahrami qui a terminé son CDD le 3 mai 2019;
- Mme Maria De Fatima Coanhas Veiga Correia, mise à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 23 avril pour une durée de 5 mois, dans le cadre de la réorganisation des archives communales;
- M. Martine Voirol, mise à disposition à 60% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 3 juin pour une durée de 6 mois, pour des missions de communication externe.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrice et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

- M. Sébastien Herzig, apprenti agent d'exploitation bâtiment, pour le 28 février 2019.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité.

2. Election complémentaire à la Municipalité et élection du Syndic

En date du 19 mai 2019 a eu lieu l'élection complémentaire de la Municipalité (1^{er} tour) en remplacement de MM. Franklin Thévenaz, Syndic et Philippe Duvoisin, Vice-Syndic, démissionnaires. 5 candidats étaient en liste et aucun n'est passé au 1^{er} tour. A l'échéance du délai officiel pour le second tour, 2 listes ont été déposées comprenant les noms de MM. Sylvain Fasola pour le PS et Yvan Pahud pour l'UDC, qui sont donc élus tacitement Conseillers Municipaux pour la fin de la législature 2016-2021, dès le 1^{er} juillet 2019.

Pour l'élection complémentaire du Syndic, à l'échéance du délai officiel, le Greffe municipal a réceptionné une liste du PS comprenant le nom d'un candidat, M. Cédric Roten, qui est donc élu tacitement Syndic pour la fin de la législature 2016-2021, dès le 1^{er} juillet 2019.

3. Répartition des dicastères Municipalité 2019-2021 et désignation du vice-syndic

En date du 14 juin, la nouvelle Municipalité s'est réunie afin de se répartir les dicastères pour la fin de la législature suite aux départs de MM. Thévenaz et Duvoisin. Vous trouverez en annexe la nouvelle répartition effective à partir du 1^{er} juillet 2019. L'exécutif a ensuite désigné, à l'unanimité, M. Olivier Guignard en qualité de vice-syndic, en complément à sa fonction de Municipal. La Municipalité tient à remercier M. Olivier Guignard d'avoir accepté cette mission supplémentaire. La Municipalité relève que ces décisions ont été prises dans le respect des vœux de chacun.

4. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- une demande de naturalisation dont l'origine est française.

5. Réorganisation des archives communales

La Municipalité – dans le cadre de son programme de législature – s'est donnée pour mission la réorganisation des archives communales. Ce projet a débuté fin mars par un premier état des lieux. Il en ressort que nous avons 300 mètres linéaires de documents dans nos archives. En 2001, les Archives cantonales avait procédé à un inventaire jusqu'en 1961, ce qui représentait env. 100 mètres linéaires. De 1962 à ce jour, il reste 200 mètres linéaires à trier, épurer, archiver, coter et compacter. Un appel d'offres a été transmis aux entreprises spécialisées dans le domaine et plus particulièrement dans les relations avec les communes en vue de la préparation du préavis qui sera présenté en octobre. Cette démarche a également pour but, à court terme, d'intégrer une GED (Gestion électronique de documents) en tenant compte des exigences légales et archivistiques d'une gestion intégrée des documents (GID).

6. "Sainte-Croix bouge!", le sport gratuit pour tous

Associée depuis trois ans à l'organisation Urban Training, la Municipalité a décidé de changer de partenaire et s'est tournée vers une entreprise locale, le Fitness Liberty. Sur un concept privilégiant le sport à l'extérieur avec un accès gratuit pour tous, "Sainte-Croix bouge!" permet d'entretenir la forme en pratiquant des activités physiques en utilisant certaines infrastructures (bancs, escaliers, etc...). Cette année, il y aura de la nouveauté avec deux cours comprenant du renforcement avec de la course à pied pour les plus avancés le mercredi et de la marche pour les personnes de tous niveaux le jeudi. Il n'y a plus besoin d'inscription et les cours sont gratuits.

7. Elections fédérales 2019

Nous vous informons que les Elections fédérales 2019 auront lieu le dimanche 20 octobre 2019. Comme il a été procédé durant ces dernières années, le Greffe municipal fera appel à des membres du Conseil communal pour cette journée de dépouillement. En cas de second tour, il aura lieu quant à lui le dimanche 10 novembre 2019.

8. Sorties des apprenti-e-s

Pour la 6^{ème} année consécutive, les apprenti-e-s des Communes de Sainte-Croix et Bullet se sont retrouvés pour une journée de formation le mercredi 1^{er} mai 2019. Accompagnés de délégués des communes et de l'administration, ils se sont rendus à Genève pour différentes visites, dont l'ONU, un repas partagé à l'Ecole hôtelière, le Musée de la Croix-Rouge et pour terminer par un Escape Game. Une journée très bien organisée par 5 apprenti-e-s et qui a permis d'échanger hors du cadre traditionnel.

9. Chalet-Restaurant du Mont-de-la-Mayaz

La procédure d'engagement d'un nouvel exploitant étant terminée, la Municipalité – dans sa séance du 8 avril 2019 – a retenu la candidature de M. Daniel Ferreira Lima et Mme Christina Pepe. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles activités.

10. Renouvellement du matériel informatique

Les contrats de maintenance, les garanties matérielles, les licences et le leasing étant arrivés à échéance, ce renouvellement engendre la refonte complète de notre infrastructure informatique, y compris les sites distants. En fonction de l'évolution depuis 2012 (installation de plusieurs applications métiers et augmentation du nombre de postes de travail), il a été demandé plusieurs offres d'une part, pour la partie serveurs/licences et d'autre part, pour la partie matériel (PC/imprimantes). Après étude des différentes solutions proposées, la Municipalité a décidé de donner mandat à la société BG Info Services Sàrl qui gère déjà la partie pare-feu et wifi pour la partie serveurs/licences et à ConfigPC pour la partie PC/imprimantes. Le leasing avec Ecofina a été renouvelé pour 60 mois, conformément à notre précédent contrat.

11. Liquidation AOC bois du Jura

Une association pour défendre l'appellation AOC Bois du Jura a été créée en 2005. Elle regroupait des partenaires français et suisses avec des propriétaires, des exploitants et des scieurs. Du côté français, l'appellation d'origine contrôlée a été homologuée en mars 2019. Concernant la Suisse, l'association des scieurs n'est pas entrée en matière et les démarches se sont arrêtées. L'association a donc été dissoute lors de l'assemblée générale du 11 avril 2019.

12. Chaudière du centre sportif

La chaudière du Centre Sportif a rendu l'âme dernièrement et son remplacement est prévu durant les vacances scolaires estivales. Le montant de ce remplacement est d'environ Chf 24'000.-- TTC et sera financé par un crédit complémentaire 2019 par l'intermédiaire du compte 356.3.3141. Pour information, 35 % de ce montant sera récupéré auprès du Canton conformément à la convention établie lors de la construction du bâtiment.

13. Marquage routier

Lors de conditions de circulation difficiles, tel que brouillard, les usagers ont tendance à se focaliser sur la ligne médiane et ainsi n'adaptent pas correctement leur vitesse à la visibilité réduite. Par mesure de sécurité, la Municipalité a donc décidé de procéder au marquage des deux lignes de bords de l'Avenue de Neuchâtel ainsi que des pistes cyclables de l'Avenue des Alpes avec de la peinture 2 composants, plus durable.

14. Réponse à la motion de Mme Laurence Varela, "Aménagement d'une aire de repos aux Replans"

Le rapport préavis no 923-13 a traité de cette motion. Il y était indiqué que le bureau technique communal réaliserait un projet qui serait présenté au Conseil communal.

La Municipalité estime qu'il n'y a pas lieu de réaliser un nouveau lieu de détente aux Replans. En effet, il y a déjà un emplacement existant et pour la belle saison la terrasse de la piscine. Un nouvel espace n'apporterait pas de plus value. Comme il l'a été relevé dans le rapport de gestion, des aménagements devront être réalisés avec le parking, la mise à disposition d'un endroit pour le dépôt des ordures ménagères et la réfection de la piscine.

La Municipalité considère avoir répondu à la motion de Mme Varela par le rapport-préavis no 923-13 et la présente communication.

15. Réponse à l'interpellation de M. Yvan Pahud, "Nouvelle carte des vents de l'OFEN, les promoteurs éoliens nous auraient-ils trompés ?"

La Municipalité a demandé à la société Meteotest, mandataire pour l'actualisation de la carte des vents pour l'OFEN, de nous transmettre sa prise de position avec la situation de Sainte-Croix. Ce rapport est annexé aux communications municipales.

Dans les conclusions de Meteotest, il en ressort que "les valeurs de l'atlas des vents pour la région de Sainte-Croix sont donc issues de mesures situées à près d'une dizaine de kilomètres à la ronde, notamment la station Météosuisse de Bullet/La Frêtaz qui ne mesure le vent qu'à 10 mètres au-dessus du sol. L'incertitude de l'atlas des vents est donc particulièrement importante à Sainte Croix, de sorte que des déviations par rapport à la vitesse réelle du vent de 1-1.5 m/s sont tout à fait possibles.

Les valeurs de l'atlas des vents ne peuvent donc en aucun cas servir d'argument pour discuter de la justesse des vitesses de vent ou des prévisions de productible annoncées pour le parc éolien de Sainte-Croix."

Réponses aux questions posées par M. Pahud.

1. Avec les nouveaux chiffres fournis par l'OFEN, La Municipalité a-t-elle fait une pesée d'intérêt entre la production d'électricité issue de l'éolien et l'adéquation avec d'autres intérêts territoriaux, comme le paysage, la biodiversité, la valeur du patrimoine bâti, le tourisme, la qualité du cadre de vie et la santé de sa population ?

Réponse :

Comme vous pouvez le constater, les chiffres fournis par l'OFEN sont incertains et ne permettent pas de remettre en cause l'intégralité de ce projet.

2. Un contrat lie-t-il la Commune de Sainte-Croix au promoteur du parc éolien de Sainte-Croix ?

Réponse :

Il n'y a pas de contrat entre la Commune de Sainte-Croix et le promoteur.

16. Réponse à l'interpellation de M. Yvan Pahud, "Antenne 5G, la vitesse en vaut-il la santé"

M. Pahud revient dans son intervention à la question du déploiement du réseau de la fréquence 5G en Suisse et plus particulièrement de l'exposition aux rayonnements et les risques pour la santé. Une étude mandatée par l'Office fédéral de l'environnement est actuellement en cours et les résultats devraient être publiés prochainement.

Réponses aux questions posées par M. Pahud.

1. La pose d'antenne 5G est-elle prévue sur le territoire communal ou à proximité ?

Réponse :

La Municipalité n'a pas eu de demande liée au déploiement d'antennes pour le réseau 5G sur notre commune et elle n'a pas été sollicitée par un opérateur jusqu'à ce jour.

2. La Municipalité a-t-elle accordé des autorisations nécessaires à la pose d'antenne 5G ?

Réponse :

Non, aucune demande reçue

3. Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis de la pose d'antenne 5G sur le territoire communal ?

Réponse :

La Municipalité rappelle que la Confédération est responsable des questions relatives au rayonnement des antennes de téléphonie mobile et aux effets sur la santé (OFEV). La Confédération est également responsable du contrôle du droit des télécommunications et octroie les autorisations correspondantes (OFCOM).


Egalement, la Municipalité ne peut pas s'opposer à une demande de parution d'une mise à l'enquête. Elle peut refuser la délivrance du permis de construire pour des motifs valables.

En cas de demande, la Municipalité va refuser de délivrer un permis de construire et d'appliquer un moratoire jusqu'à la prise de position de l'Office fédéral de l'environnement. Elle applique ainsi la résolution votée par le Conseil communal lors de la séance du 25 mars 2019.

Annexes : Répartition des dicastères 2019-2021
Rapport du Meteotest du 4 juin 2019

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


F. THEVENAZ



Le Secrétaire :


S. CHAMPOD

Distribution :

Laurent	BUCHS	Président du Conseil communal
Franklin	THEVENAZ	Syndic
Philippe	DUVOISIN	Municipal
Cédric	ROTEN	Municipal
Lionel-Numa	PESENTI	Municipal
Olivier	GUIGNARD	Municipal
Stéphanie	BASSI	Secrétaire du Conseil communal
Pierre-Alain	GERBER	Président du groupe PS
Jean Bruno	WETTSTEIN	Président du groupe PLR
Yvan	PAHUD	Président du Parti UDC

Chefs de Service et personnel communal
Membres du Conseil communal